



## HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION

8.5 % TVA en vigueur dans les DOM

### Honoraires de Gestion

Sans assurance 8.5% H. T de toutes sommes encaissées

#### ASSURANCES LOYERS IMPAYES

3% TTC des sommes encaissées (voir conditions générales assureur)

### TRANSACTIONS SUR LOCATIONS

#### 1/ HONORAIRES DE LOCATION (avec mise en place du locataire) :

Locations vides ou meublés :

Le décret n° 2014-890 du 1er Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables au locataire est paru au JO du 6 août 2014,

**Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur :**

-1 mois de loyer charges comprises

**Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au locataire :**

- 8 € TTC au m<sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué,\*\*\*

**Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputable au locataire :**

- 3 € TTC au m<sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué,\*\*\*

\*\*\* honoraires à la charge du locataire ne pouvant excéder 1 mois de loyer charges comprises

#### **Bail commercial :**

Recherche du local. Montage dossier location. Elaboration du Bail, état des lieux, ...

-8% TTC du loyer triennal à la charge du locataire.

#### **Bail professionnel :**

Recherche du local. Montage dossier location. Elaboration du Bail, état des lieux,...

-2mois de loyers HT à la charge du locataire.

**Autre locaux :** garage, parking, cave.....

-1mois de loyer HT à la charge du locataire.

#### 2/HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL (sans mise en place de locataire) :

**Bail d'habitation :** logement vide ou logement meublé

-350 € TTC à partager entre le Bailleur et le Locataire

**Bail professionnel ou précaire :**

-800 € HT à la charge du preneur

**Bail commercial :**

-4% HT du loyer triennal à la charge du preneur.

#### 3/ HONORAIRES ETAT DES LIEUX (sans mise en place de locataire) :

Honoraires d'état des lieux d'entrée : partagés par moitié entre le Bailleur et le Locataire : 6 € TTC / m<sup>2</sup> de surf. Hab.

Honoraires d'état des lieux de sortie : à la charge du Bailleur : 6 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable

**Expertise immobilière :** Villa, appartement, terrain : 600€ TTC

Immeuble : 1 000 à 1 500 € TTC

### TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE DE.....0 à 50 000 €.....	FORFAIT 5 000 €
PRIX DE VENTE DE.....50 001 à 100 000 €.....	FORFAIT 10 000 €
PRIX DE VENTE DE.....100 001 à 200 000 €.....	9 % DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....200 001 à 300 000 €.....	8 % DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....300 001 à 400 000 €.....	7 % DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....400 001 à 500 000 €.....	6 % DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....500 001 et plus.....	5 % DU PRIX DE VENTE

Honoraires en vigueur au 1er janvier 2021 révisibles annuellement dans le cadre de la réglementation en vigueur.